



## Rebonds

**Une contribution sur la valeur ajoutée viserait les entreprises qui préfèrent les profits à l'emploi.**

### **Pour une «CSG entreprise»**

Par Liem HOANG-NGOC  
lundi 16 janvier 2006

Liem Hoang-Ngoc est maître de conférences à Paris-I.

Le Président vient enfin de relancer le débat sur le financement de la Sécurité sociale. Reposant à l'origine sur des cotisations sociales assises sur le salaire, notre mode de financement de la Sécurité sociale est réputé injuste et pénalisant pour l'emploi. Les réformes entreprises depuis quinze ans ont consisté, pour y remédier, à faire monter en puissance la CSG pour réduire la part des cotisations patronales et salariales. L'assiette de la CSG, plus large que celle des cotisations sociales, met à contribution l'ensemble des revenus des personnes physiques (revenus salariaux, revenus de remplacement, revenus financiers). La CSG a cependant l'inconvénient de rester un prélèvement «proportionnel», donc injuste parce qu'il ne taxe pas les foyers fiscaux selon leur faculté contributive. C'est pourquoi sa fusion avec un impôt sur le revenu authentiquement progressif se serait inscrite dans la logique d'un financement plus juste des dépenses à caractère universel, celles consacrées à la santé et à la politique familiale. Ce nouvel impôt républicain universel aurait pu être le socle d'une véritable réforme fiscale solidaire, complétée, dans un deuxième temps, par une réforme des cotisations patronales. La réforme de l'impôt sur le revenu de Dominique de Villepin n'emprunte malheureusement pas la bonne direction. Les vœux du Président préparent-ils une session de rattrapage fiscal concernant les cotisations patronales ?

Au cours des vingt dernières années, alors que les cotisations patronales furent continuellement allégées, les efforts nécessaires à la préservation de notre Sécurité sociale ont été consentis presque exclusivement par les ménages, et en particulier les salariés. La dégradation de la santé financière des entreprises l'exigeait, disait-on. Les profits ont, depuis, outrageusement repris leurs droits. Représentant 30 % de la valeur ajoutée en 1983, la part des profits dans la valeur ajoutée est montée en 1995 à 40 % pour se stabiliser autour de 38 % à partir de 1998. Pour autant, les profits d'hier n'ont pas été l'investissement d'aujourd'hui et ne seront jamais les emplois de demain. L'excès d'épargne en Bourse, alimenté par la restauration des profits, ne s'est nullement converti en investissements. Il n'est donc pas incongru de faire participer les entreprises, en particulier les grandes, bénéficiaires du «nouveau capitalisme», à l'effort de solidarité nationale de financement de la Sécurité sociale. De surcroît, les baisses indifférenciées «de charges» dont elles ont pu saisir l'aubaine n'ont pas suscité les créations d'emplois annoncées. L'efficacité économique d'une telle politique qui coûte plus de 20 milliards au budget de l'Etat n'est aucunement avérée. La situation financière des entreprises est cependant hétérogène. Celle des entreprises cotées est sans pareil avec les marges réduites des PME sur lesquelles sont «reportés les risques» par leurs donneuses d'ordre. Une réforme des cotisations patronales doit par conséquent tenir compte de cette hétérogénéité afin de favoriser exclusivement les entreprises fortement créatrices d'emplois.

Le remplacement de la cotisation patronale, assise sur les salaires, par une contribution sur la valeur ajoutée est à cet effet la mesure la plus appropriée. Elle équivaut à la création d'une «CSG entreprise». Ce scénario paraît être privilégié par Jacques Chirac pour réformer l'actuel système, dont tirent profit les entreprises ayant «ajusté à la baisse» leur masse salariale, notamment à l'occasion des restructurations et délocalisations. Un tel changement d'assiette des cotisations patronales serait une véritable révolution. Il reviendrait pour la première fois à inclure les profits d'exploitation des entreprises dans l'assiette de financement de la Sécurité sociale. De nombreux syndicats y sont, pour cette raison, favorables. L'assiette valeur ajoutée, dérivée du PIB, est de surcroît beaucoup plus stable que l'assiette salaire, constamment réduite depuis 1983 parce qu'elle fut tributaire d'un rapport de force défavorable aux syndicats dans la négociation salariale. La «CSG entreprise» aurait pour effet de taxer les grandes entreprises extrêmement profitables et «pauvres en main-d'oeuvre». Elle produirait des effets bénéfiques sur l'emploi des PME, étranglées par les contraintes imposées par leurs «donneuses d'ordre». Il n'est pas anodin que la CGPME et l'UPA y soient particulièrement favorables alors que le Medef fulmine déjà contre ce projet. Enfin, cette mesure est techniquement facile à réaliser. La CSG entreprise existe en germe dans l'actuelle Contribution sociale de solidarité sur les sociétés (la C3S), assise sur la valeur ajoutée, mais dont le taux est actuellement très faible. Pour réaliser le basculement total des cotisations patronales vers cette CSG entreprise, il suffirait de supprimer les cotisations patronales et leur substituer une C3S dont le taux serait multiplié par environ 40.

La «CSG entreprise», ou Contribution sur la valeur ajoutée, ne doit pas être confondue avec la TVA sociale allemande, promue en France par le sénateur Jean Arthuis. La «CSG entreprise» met à contribution les profits, alors que la TVA sociale est un impôt sur la consommation des ménages ! Le Medef ne s'y est pas trompé, pour qui la TVA sociale aurait permis la poursuite des baisses indifférenciées de «charges» pour accroître encore les profits et soi-disant l'emploi ! La TVA sociale n'en provoquerait pas moins de nombreuses conséquences économiques perverses telles qu'une baisse de la consommation et une remontée de l'inflation. Cette dernière pousserait la Banque centrale «indépendante» à resserrer sa politique monétaire, assombrissant un peu plus les perspectives de la croissance européenne...

La proposition d'une Contribution sur la valeur ajoutée a longtemps été l'une des marques de fabrique de la gauche du Parti socialiste. Elle fut aussi explorée par le rapport Chadelat en 1997, à la demande d'Alain Juppé. Elle est aujourd'hui ressortie par Jacques Chirac des cartons où Lionel Jospin l'avait enterrée. Les gaullistes comptaient jadis parmi les artisans d'un modèle social dont la Sécurité sociale reste le symbole. Dans la primaire qui s'annonce à droite, les vœux du Président sont sans doute une nouvelle occasion de célébrer l'honneur perdu des héritiers du Général, honteux d'avoir abandonné leur navire au capitaine de la droite néo-conservatrice. Les électeurs ne peuvent l'oublier ; grâce au «coup» de la «fracture sociale», les chiraquiens avaient déjà eu raison en 1995 de Nicolas Sarkozy, alors lieutenant du vaisseau balladurien...

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=351503>

© Libération